

Intervention du Haut-Commissaire de la République :

Cérémonie de sortie de la première promotion d'adjoints de sécurité

- vendredi 21 novembre 2014 -

Monsieur l'adjoint au Maire,
Monsieur le Procureur de la République,
Monsieur le Directeur de la sécurité publique,
Monsieur le Délégué au recrutement et à la formation,
Madame et Messieurs les adjoints de sécurité,
Mesdames et Messieurs,

C'est avec un grand plaisir que je préside cette cérémonie de sortie de la toute première promotion des adjoints de sécurité de la police nationale, à avoir été formée en Polynésie française.

Sur l'ensemble du territoire de la République, l'Etat a, en effet, souhaité cette année, que la formation des adjoints de sécurité s'effectue au plus près de nos concitoyens, au plus près des territoires.

Vous êtes ici, six jeunes adjoints de sécurité, désormais formés et prêts à assumer de nouvelles responsabilités au service de nos concitoyens.

Pour remplir avec efficacité toutes les missions qui vous seront confiées, vous avez suivi une formation exigeante et complète.

Au cours des 12 dernières semaines, en effet, le centre régional de formation de la police nationale, dont je tiens ici à saluer l'implication exemplaire, vous a dispensé trois types d'enseignements :

- un enseignement théorique, pour vous permettre d'acquérir un socle de connaissances,
- un enseignement pratique, portant sur tous les aspects opérationnels du métier de policier,
- et enfin, une formation portant sur la déontologie policière.

Au cours de cette scolarité, vous avez donc été évalués sur un ensemble de savoirs, qu'ils soient juridiques ou techniques. Mais vous avez également été évalués sur votre comportement et votre

volonté à vous imprégner de toutes les problématiques qui traversent la police nationale et de tous les défis qui l'attendent.

Car, en faisant le choix de devenir adjoints de sécurité, vous prenez un engagement. L'engagement de protéger et de servir la République et ses valeurs, dans le cadre des lois et des règlements.

Ces valeurs sont la probité, le discernement, la discrétion professionnelle et l'impartialité.

- Probité, car le policier n'agit que dans l'intérêt général.
- Discernement, car le policier doit choisir la meilleure réponse légale à chaque situation à laquelle il est confronté.
- Discrétion professionnelle, car le policier n'a, en aucun cas, le droit de diffuser des informations dont il a connaissance dans l'exercice ou au titre de ses fonctions.
- Impartialité, car le policier se doit d'accorder la même attention et le même respect à toute personne quels que soient son statut, ses origines, sa situation.

Aujourd'hui, d'une certaine façon, vous franchissez une première étape dans cet engagement. Dans quelques temps, une seconde étape consistera, nous l'espérons, à préparer, passer et réussir les concours qu'organise la police nationale, et notamment le concours de gardien de la paix.

Je tiens d'ailleurs à souligner que les résultats qu'obtiennent les jeunes Polynésiens à ces concours exigeants sont très encourageants : la dernière session du concours de gardien de la paix a ainsi déclaré admissibles 13 de vos prédécesseurs. Et, pour reprendre une image sportive, il ne leur faut plus que transformer l'essai désormais ! Nous connaissons, en effet, les résultats d'admission en début d'année 2015.

La police nationale a, en effet, besoin de ces nouvelles recrues déjà formées et expérimentées grâce, précisément, à leur parcours en tant qu'adjoints de sécurité.

Vous le savez déjà, mais il n'est jamais inutile de le rappeler, le métier de policier est d'abord un métier de contacts et de proximité où seule l'expérience est permet d'acquérir un véritable savoir-faire.

Un métier qui consiste, bien sûr, à tout mettre en œuvre pour faire cesser les infractions et présenter leurs auteurs à l'autorité judiciaire. Mais un métier qui consiste aussi à apporter aide et assistance à la victime à tout moment et en tout lieu.

Vous le savez déjà également, mais il m'appartient de vous le rappeler de façon solennelle : vous pourrez être amenés à assumer toutes ces missions en prenant des risques pour votre intégrité physique et, parfois, au péril de vos vies.

C'est pourquoi, pour remplir vos nobles missions, vous devrez sans cesse vous référer au code de déontologie de la police nationale et, systématiquement, avoir en tête les valeurs de la République.

Sa devise, « liberté, égalité, fraternité », devra, les jours de doute ou d'hésitation, vous rappeler tout l'honneur de votre mission, toute la grandeur de votre engagement au plus près de nos compatriotes.

Je perçois dans vos regards une fierté bien légitime que vous devez, d'ailleurs, partager avec vos familles et vos amis, venus nombreux ce matin.

Il me semble, également, percevoir une certaine appréhension, sans doute liée à votre jeunesse. Vous avez, en effet, à peu près vingt ans chacun.

C'est très jeune, bien sûr, a fortiori au regard de la tâche noble et immense qui vous attend. Mais soyez convaincus que l'institution policière saura s'enrichir de chacune de vos personnalités, car rappelez-vous bien qu'« aux âmes bien nées, la valeur n'attend point le nombre des années » !

Je vous souhaite une parfaite intégration dans vos services respectifs et une belle carrière au sein de la police nationale, au service de nos concitoyens.

Je vous remercie.